



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 6 DU 28 JANVIER 2011

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Monsieur Pascal JOLY
Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2011

Article 1^{er} : Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances assiste le préfet pour toutes les missions concourant à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

A cette fin, il est chargé d'animer et de coordonner, en relation avec les élus, les associations, et l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'Etat dans les domaines de l'emploi des jeunes des quartiers sensibles en relation avec les entreprises, de l'accompagnement éducatif, du logement, de la rénovation urbaine, et de favoriser l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Dans ce cadre, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal JOLY, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents concernant les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la politique de la ville, et notamment les arrêtés ou conventions portant attributions de subventions de l'Etat ;
- la cohésion sociale ;
- l'égalité des chances ;
- la lutte contre les discriminations ;
- l'intégration des populations immigrées ;
- le logement
- l'hébergement d'urgence.

dans le département du Nord, à l'exception de la réquisition du comptable.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, à l'effet d'engager juridiquement la dépense pour les opérations se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture du Nord ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord ou en cas d'empêchement simultané de Messieurs Salvador PÉREZ et Yves de ROQUEFEUIL par Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, directeur de cabinet de Monsieur le préfet.

Article 5 : En application de l'article 45-I du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, l'intérim ou la suppléance des fonctions de préfet dans le département du Nord est assuré par Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances, en cas d'absence ou d'empêchement du Monsieur Christian CHOQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 31 janvier 2011.

Article 7 :- Le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le Secrétaire général de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

Arrêté de subdélégation des actes techniques aux agents de la Direction départementale de la protection des populations du Nord

Par arrêté en date du 25 janvier 2011

Article 1^{er} : L'article 1 alinéa 2 de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2010 susvisé est modifié comme suit :

La liste des décisions individuelles prévues par le code rural en ce qui concerne la santé animale et qui font l'objet d'une délégation de signature est complétée par l'ajout des dispositions suivantes :

- « décisions prévues par l'article R. 242-93 du Code rural relatif au dépôt de plainte auprès du Conseil régional de l'Ordre des Vétérinaires ».

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2010 susvisé restent inchangées.

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

Délégation de signature à Monsieur Eric GUILLEZ Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale

Par arrêté de l'Inspecteur d'Académie en date du 14 janvier 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur François VAGANAY, secrétaire général de l'Inspection Académique

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la compétence de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, dans les domaines suivants :

- la gestion des personnels appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
- la gestion des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire,
- l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement,
- la scolarité des élèves et la vie scolaire,
- l'enseignement privé.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie GAUDIO, Inspectrice d'Académie adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale ;
- Monsieur Jacques CAILLAUT, Inspecteur d'Académie adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale ;
- Madame Michèle WELTZER, Inspectrice d'Académie adjointe à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale ;
- Monsieur Eric GUILLEZ, Inspecteur de l'Education nationale adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale ;

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la compétence de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale, dans les domaines suivants :

- la gestion des personnels appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
- l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement,
- la scolarité des élèves et la vie scolaire,
- la notation des enseignants du premier degré.

Article 3 - Sont exclues de ces délégations :

- les mesures relatives à l'implantation des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles ;
- les décisions relatives à la définition des circonscriptions d'inspection du premier degré ;
- les décisions relatives à la répartition des moyens en emplois entre les collèges ;
- les sanctions disciplinaires.

Article 4 - Les dispositions de mon arrêté du 1^{er} septembre 2010 sont abrogées.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de l'Inspection Académique du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7368 en date du 3 janvier 2011

Article 1^{er} : La décision N° 7312 date du 12 avril 2010 portant délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants est annulée et remplacée par la présente décision.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Brigitte GUIONNET, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Brigitte GUIONNET, délégation de signature est donnée à :

- Madame Virginie AUTEM, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Laurence PLICHON, Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 4 : Madame le Docteur Brigitte GUIONNET est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 5 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, directeur adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, adjoint des cadres.

Article 6 : Le directeur et le comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

| |
|---------------------|
| RESSOURCES HUMAINES |
|---------------------|

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

| |
|--------------|
| Chapitre 602 |
|--------------|

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

| |
|--------------|
| Chapitre 606 |
|--------------|

- 606 600 Fournitures Médicales

| |
|--------------|
| Chapitre 611 |
|--------------|

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical
615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
615 1620 Contrat de matériel médical
615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées
602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau
606 120 Electricité
606 121 Gaz
606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage
606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)
606 2401 Bibliothèque des malades
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
Psychiatrie seulement :
606 2403 Fournitures scolaires Adultes
606 2404 Loisirs psy Adultes
606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
606 2408 Loisirs divers
606 2409 Activités Thérapeutiques
606 252 Fournitures informatique et logistique
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière
613 253 Location matériel de transport
613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale
618 400 Concours divers cotisations
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliants
623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4**Chapitre 681**

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Monsieur Pascal JOLY Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord..... 1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

Arrêté de subdélégation des actes techniques aux agents de la Direction départementale de la protection des populations du Nord..... 1

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

Délégation de signature à Monsieur Eric GUILLEZ Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services Départementaux de l'Éducation Nationale..... 1

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7368) 4

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord